

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Veillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera les demandes de dérogations mineures, ci-après indiquées, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 13 mars 2025, à 19h30, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée
Dossier 2025-00063 414, 8 ^e Avenue lot projeté 6 673 084	D'autoriser l'implantation d'un projet résidentiel multifamilial de 6 logements avec une profondeur de terrain de 29,57 mètres au lieu de 30 mètres .
Dossier 2025-00062 414A, 8 ^e Avenue lot projeté 6 673 083	D'autoriser l'implantation d'un projet résidentiel multifamilial de 5 logements avec un terrain : <ul style="list-style-type: none"> - d'une superficie de 417,8 m² au lieu de 450 m²; - d'une profondeur de terrain de 29,57 mètres au lieu de 30 mètres; - d'une largeur de façade de 14,13 mètres au lieu des 15 mètres.
Dossier 2025-00065 1203, chemin d'Oka Lot projeté 6 674 805	D'autoriser l'implantation d'un projet résidentiel multifamilial d'envergure de 27 logements avec : <ul style="list-style-type: none"> - une marge arrière de 5,65 mètres au lieu des 7 mètres; - une marge de 1,76 mètre de l'emprise de la rue au lieu d'être à 3 mètres pour les conteneurs semi-enfouis.

Deux-Montagnes, le 26 février 2025.

(s) *Jacques Robichaud*

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques